



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 MAI 2026, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'y intégrer la gestion des vignettes d'embarcation nautique dans une optique de gestion environnementale.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 21^e jour du mois de mai 2026.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier